

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Megan Piscollo

<https://www.cadre21.org/membres/ab69116ba009c8d24c384a22>

Date d'obtention : 2024-02-02 13:31:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je fais l'évaluations auprès du jeunes qui m'avise de la situation et refais la même avec toute personne impliqué. J'explique les étapes de l'intervention aux personnes que je rencontre.

J'évalue les intentions de la personne qui détiens les photos. si c'est malveillant, je confisque le téléphone et appel la police. Si ce n'est pas malveillant, je contacte quand même la police pour les avisés de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les situations sexto peuvent être vaste et différente mais les interventions reste toujours les mêmes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Évaluer les intentions de la personne qui détiens les photos a caractère sexuel.